



**CONSEIL COMMUNAL DU 29 NOVEMBRE 2022**

Procès-verbal

**Le Conseil communal s'est réuni ce mardi 29 novembre à 20h.**

Étaient présents : **Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président**  
**Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Anny**  
**DEVILLERS, Échevines**  
**Marie-Rose THIRIONET, Brigitte ROBERT, Marc PATERKA,**  
**Raphaël LEBLANC, Xavier JARBINET, Valérie DUPAS, Muriel**  
**CLAVIR, Philippe DE RIVE, Jean-François MISSAIRE, Conseillers**  
**François PAERMENTIER, Directeur général f.f.**

\* \* \*

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20.03H et remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Madame Jacob, Directrice générale.

Séance publique

**1. Adoption de l'ordre du jour de la séance**

Monsieur le Bourgmestre signale aux Conseillers l'inscription de deux points supplémentaires à l'ordre du jour de cette séance.

Conformément à l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, Monsieur le Bourgmestre propose aux membres de voter l'urgence pour les points suivants :

- |   |
|---|
| <p>8. <i>Marché de fourniture de combustibles de chauffage et de roulage –</i><br/><i>Approbation du mode de passation et des conditions du marché</i><br/><b>* Décision du Collège du 22-11-2022 à soumettre au Conseil</b><br/><b>* Envoyé aux Conseillers le 23-11-2022 à 14h24 par M. François Paermentier</b></p> <p>9. <i>CPAS – Modification budgétaire n°1</i><br/><b>* Reçu par M. François Paermentier, le 24-11-2022 à 15h59</b><br/><b>* Envoyé aux Conseillers le 25-11-2022 à 14h39 par M. François Paermentier</b></p> |
|---|

L'ensemble des pièces relatives à ces points sont parvenues aux Conseillers par courriel de la Direction générale (cf. dates précisées ci-dessus).

Afin de pouvoir valablement délibérer ce point, le Conseil doit voter l'urgence **à la majorité des deux tiers des membres présents.**

Les membres votent à l'unanimité l'urgence.

Vu le résultat du vote, le Bourgmestre propose d'approuver le nouvel ordre du jour comme suit :

#### Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Communications
3. Assemblées générales des intercommunales
4. CREDIALYS - Assemblée générale extraordinaire et proposition d'un administrateur
5. Adhésion à la Centrale d'achat de GIGWAL pour le recensement des éléments de voiries communales par mobile mapping
6. Convention de coopération dans le cadre de la procédure E-Pôles - Ratification
7. Avenant à la Convention entre la Commune et la Ressourcerie du Pays de Liège relative à la collecte des encombrants
8. Marché de fourniture de combustibles de chauffage et de roulage – Approbation du mode de passation et des conditions du marché
9. CPAS – Modification budgétaire n°1
10. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2022

#### Huis clos

1. Personnel
2. Personnel enseignant

**À l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour.**

## **2. Communications**

### 2.1 Report de l'Assemblée générale d'ENODIA

Monsieur le Bourgmestre informe les Conseillers que l'intercommunale ENODIA ne tiendra pas son Assemblée générale le 22 décembre prochain. Cette dernière est reportée au mois d'avril 2023. Le report se justifie par le processus de cession par Nethys de sa participation majoritaire dans VOO.

### 2.2 Réponse du Ministre Henry par rapport aux routes abimées par le charroi de l'aéroport

Monsieur le Bourgmestre informe les Conseillers que le Ministre wallon de la Mobilité, Monsieur Philippe Henry, a répondu à la demande de la Commune concernant le charroi généré par l'aéroport de Liège. Cette réponse est arrivée par l'intermédiaire du Ministre wallon des Aéroports, Monsieur Adrien Dolimont.

Monsieur le Bourgmestre recontextualise : un dossier complet (avec métré estimatif) a été envoyé au Ministre Dolimont. Ce dernier l'a fait parvenir au ministre de la Mobilité, Monsieur Philippe Henry.

Monsieur le Bourgmestre fait ensuite la lecture de la réponse du Ministre Henry ainsi que la réponse envoyée par l'Administration communale à Monsieur Dolimont. Monsieur le Bourgmestre juge que le Ministre Henry répond totalement à côté de la plaque.

Concrètement, Monsieur le Ministre Henry expose une situation de fait, sans répondre de façon claire et précise aux demandes de la commune. Monsieur le Bourgmestre juge cette réponse consternante.

Monsieur Leblanc s'étonne que l'aspect environnemental n'ait pas été abordé dans le courrier du Ministre Henry.

Madame Thirionet indique qu'un travail au niveau des GPS devrait être réalisé, afin d'éviter que les camions ne se retrouvent plus sur les routes de la Commune. Madame Malchair indique que c'était dit dans le courrier du Ministre Henry.

Madame Nachtergaele explique qu'un nouveau problème va se poser : celui des camionnettes modifiées, transportant des voitures. Monsieur Jarbinet rejoint ce point et demande que le *Lidar* soit positionné à Voroux, juste après la zone 30, en allant vers le rond-point de *La Campagnarde*.

Monsieur le Bourgmestre prend bonne note de toutes ces remarques et en référera au Chef de Zone.

### 2.3 Mise en place du nouveau eGuichet

Monsieur le Bourgmestre informe les Conseillers que la Commune a décidé de digitaliser ses services à la population par l'acquisition d'un *eGuichet*.

Comme les Conseillers l'auront sûrement vu sur la page *Facebook* de la Commune, ce *eGuichet* est désormais opérationnel.

Il est dès lors possible à chacun des concitoyens d'obtenir leurs certificats de Population, leurs actes d'État civil et leurs extraits de Casier judiciaire en seulement quelques secondes. Un système qui peut être décrit en trois mots : simple, sécurisé et authentique !

Monsieur le Bourgmestre incite les Conseillers à en faire la promotion autour d'eux.

## **3. Assemblées générales des intercommunales**

Monsieur le Bourgmestre annonce la tenue des Assemblées générales des intercommunales suivantes :

### 3.1 A.I.D.E. – Assemblée générale stratégique du 15 décembre 2022 à 18h

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 16 juin 2022
- Approbation du Plan Stratégique 2023-2025

- Fixation du contenu minimal des ROI de chaque organe de gestion et approbation des règles de déontologie et d'éthique à annexer au ROI de chaque organe

**À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour.**

3.2 ECETIA – Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2022 à 18h

1. Plan Stratégique 2023, 2024, 2025 – Présentation
2. Administrateurs – Démission et Nomination
3. Contrôle de l'obligation visée à l'article L1532-1bis, alinéa 2 du CDLD
4. Lecture et approbation du PV en séance

Monsieur le Bourgmestre informe les Conseillers qu'il est demandé la présence d'au moins un représentant de la Commune.

**À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour et désigne Monsieur Raphaël Leblanc pour représenter la Commune.**

3.3 IILE – Assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2022 à 16h

- Approbation du Plan Stratégique 2023-2025 – Évaluation 2022
  - Annexe 1 : Plan Stratégique 2023-2025 – Évaluation 2022
  - Annexe 2 : Note de synthèse et projet de décision relatifs au point concerné
- Nomination d'un administrateur
  - Annexe 3 : Note de synthèse et projet de décision relatifs au point concerné

**À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour.**

3.4 INTRADEL – Assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2022 à 17h

Bureau – Constitution

1. Stratégie – Plan Stratégique 2023-2025 – Adoption
2. Participations – Sitel – Capital – Augmentation de la participation
3. Administrateurs – Démissions/Nominations

**À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour.**

3.5 RESA – Assemblée générale du second semestre 2022 du 21 décembre 2022 à 17h30

- 1 Elections statutaires : nomination définitive d'un Administrateur représentant les Communes actionnaires
- 2 Adoption du Plan Stratégique 2023-2025
- 3 Prise de participation de plus de 10% dans le capital d'une société active dans la transition énergétique
- 4 Pouvoirs

**À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour.**

### 3.6 Terre & Foyer – Assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2022 à 18h

#### 1<sup>o</sup> – Examen des Rapports et déclarations préalables

1.1. *Projet de fusion établi le 13 octobre 2022 par les conseils d'administration de la société anonyme « L'OUVRIER CHEZ LUI », société absorbante, et de la société coopérative « TERRE ET FOYER », société absorbée, conformément à l'article 12 :24 du Code des sociétés et des associations (ci-après dénommé CSA)*

1.2. *Rapport écrit et circonstancié établi par le conseil d'administration sur la fusion projetée ci-avant, conformément à l'article 12.25 du CSA.*

1.3. *Rapport établi par le commissaire de la société « TERRE ET FOYER », sur le projet de fusion, conformément à l'article 12.26 du CSA.*

*Possibilité pour les actionnaires d'obtenir une copie des projets de fusion et rapports susvisés sans frais.*

1.4. *Éventuellement, communication de toute modification importante du patrimoine actif et passif de la société anonyme « L'OUVRIER CHEZ LUI », société absorbante, et de la société coopérative « TERRE ET FOYER », société absorbée, intervenue depuis la date de l'établissement du projet de fusion susmentionné, en application de l'article 12 :27 du CSA*

#### 2<sup>o</sup> – Fusion

*Proposition de dissolution sans liquidation de la société et de fusion avec la société anonyme «L'OUVRIER CHEZ LUI » ayant son siège à 4500 Huy, rue d'Amérique, 26/1 société absorbante, par voie de transfert à cette dernière de l'intégralité du patrimoine actif et passif de la société « TERRE ET FOYER » (société absorbée) et moyennant attribution aux actionnaires de la société absorbée de 186.529 actions nouvelles de la société anonyme « L'OUVRIER CHEZ LUI » (société absorbante), libérées dans la même proportion que leur libération actuelle.*

*Ces actions nouvelles seront du même type et jouiront des mêmes droits et avantages que les actions existantes de la société absorbante, et participeront à la répartition des bénéfices sociaux à partir de la répartition des bénéfices de l'exercice ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2022.*

*Elles seront réparties entre les actionnaires de la société absorbée, à raison de 26 actions nouvelles de la société absorbante et une soulte de 0,56 € pour 100 actions de la société absorbée.*

*Conformément au projet de fusion, les actions nouvelles seront réparties à la diligence et sous la responsabilité des administrateurs des sociétés absorbée et absorbante.*

*Toutes les opérations réalisées par la société absorbée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 seront considérées, du point de vue comptable, comme accomplies pour le compte de la société absorbante.*

#### 3<sup>o</sup> – Modalités d'établissement et d'approbation des comptes annuels de l'exercice en cours et de décharge aux administrateurs et commissaire de la société absorbée.

#### 4<sup>o</sup> – Pouvoirs

*Proposition de conférer tous pouvoirs à un administrateur, et avec possibilité de subdélégation, aux fins de procéder à l'exécution et à la constatation des résolutions à prendre sur les objets qui précèdent.*

**À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour.**

**4. Crédialys – Assemblée générale extraordinaire et proposition d'un administrateur**

Monsieur le Bourgmestre explique que Crédialys est issue de la fusion entre la SA L'ouvrier chez lui et Terre & Foyer.

Il est dès lors demandé d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire, comme suit :

1. Démission actée des membres du Conseil d'administration de l'Ouvrier chez Lui, devenu *Crédialys*
2. Nomination des 12 membres du nouveau Conseil d'administration de *Crédialys*
3. Fixation des émoluments

**À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour.**

Pour un équilibre au niveau de la représentation politique, le Collège propose la candidature de Madame Brigitte Robert au Conseil d'administration de Crédialys.

**À l'unanimité, le Conseil approuve la candidature de Madame Brigitte Robert.**

**5. Adhésion à la Centrale d'achat de GIGWAL pour le recensement des éléments de voiries communales par *mobile mapping*.**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique que l'ASBL Gigwal propose un système permettant de faire l'inventaire des voiries communales. Ce système indique également l'état des routes, facilitant la planification de la réfection des voies et chaussées du village.

Madame Nachtergaele précise enfin que l'adhésion est gratuite et sans engagement. Il n'y a donc aucune sanction en cas de non-commande de la part de la Commune.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver cette adhésion.

**À l'unanimité, le Conseil approuve l'adhésion à la Centrale d'achat.**

**6. Convention de coopération dans le cadre de la procédure *E-Pôles* – Ratification**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Malchair pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair explique que cela concerne les *Pôles territoriaux* qui soutiendront les écoles d'enseignement ordinaire dans la mise en place des aménagements raisonnables et dans l'intégration des élèves à besoins spécifiques.

Concrètement, la mise en place de ces pôles a pour objectif d'augmenter progressivement l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'un des objectifs d'amélioration du système

éducatif que le Gouvernement s'est fixé et auquel les contrats d'objectifs des écoles doivent contribuer.

Madame Malchair considère que, si cette démarche peut apparaître louable, elle n'a pas beaucoup de sens car elle est vouée à faire disparaître les écoles spécialisées. Tous les enfants ne sont pas égaux face à l'enseignement, c'était d'ailleurs la raison d'être de ces écoles.

Madame Dupas rapporte un témoignage d'une enseignante qui dit qu'une telle mesure ne fera qu'augmenter la charge de travail sur les écoles traditionnelles, au détriment de la qualité de l'enseignement. Monsieur Leblanc se joint à cet avis.

Madame Thirionet dit qu'il ne faudra pas s'étonner à l'avenir si la Belgique descend encore dans le classement des tests PISA.

Madame Clavir désire s'abstenir sur ce point.

Monsieur le Bourgmestre propose de ratifier l'approbation de la Convention.

**À 12 voix 'pour' et 1 abstention (Muriel CLAVIR), le Conseil ratifie l'approbation de la convention.**

#### **7. Avenant à la Convention entre la Commune et la Ressourcerie du Pays de Liège relative à la collecte des encombrants**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers explique que la Commune paie un montant à la Ressourcerie du Pays de Liège de 249€ TVAC par tonne d'encombrants collectée. À service égal, voici les tarifs demandés dans d'autres provinces :

- Hainaut : 299€
- Namur : 386,70€

Cependant, les recettes générées avec un tel tarif ainsi que l'indexation prévue dans la convention sont insuffisantes. La hausse du prix des prestations est donc inéluctable. Il convient d'apporter un avenant à la convention pour l'année 2023.

La grille tarifaire est dès lors présentée comme suit :

<b>Tranches</b>	<b>Tarif par tonne HTVA</b>	<b>TVA 6%</b>	<b>Tarif par tonne TVAC</b>
0 à 100 tonnes	295€	17,70€	312,70€
100 à 300 tonnes	290€	17,40€	307,40€
300 à 1.000 tonnes	280€	16,80€	296,80€
> 1.000 tonnes	270€	16,20€	286,20€

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver cet avenant.

**À l'unanimité, le Conseil approuve l'avenant à la Convention.**

## **8. Marché public de fournitures de combustibles de roulage et de chauffage – Approbation des conditions et du mode de passation**

L'urgence ayant été reconnue en début de séance, ce point peut être valablement délibéré.

Monsieur le Bourgmestre explique que les contrats de l'administration avec son fournisseur de combustibles de roulage et de chauffage arrivent à échéance le 31 décembre 2022.

Il était initialement prévu de recourir à la Centrale d'achat de la SPGE, qui permettait de bénéficier de ristournes avantageuses. Cependant, après un contact avec le responsable Marchés publics, la demande de la Commune a été recalée au Comité de Direction.

Même si le refus n'est pas encore définitif, il s'indique de procéder à un marché public de fournitures pour y remédier.

Monsieur le Bourgmestre résume les points essentiels du marché :

- Ce dernier sera passé par *procédure ouverte* (publicité au niveau national : délai de 30j)
- La validité du marché est de *trois ans*
- Le marché est divisé en *deux lots* :
  - o Fourniture de combustible de roulage (diesel)
  - o Fourniture de combustible de chauffage (gasoil)

Monsieur le Bourgmestre informe enfin que la Commune peut toujours décider de renoncer à l'attribution du marché, dans l'hypothèse où la SPGE accepterait de nous intégrer dans sa Centrale d'achat.

Monsieur Missaire demande le délai de livraison qui a été fixé dans les documents de marché. Monsieur le Directeur général f.f. répond qu'il s'agit d'un délai de deux jours ouvrables, tel qu'il avait été convenu avec le précédent fournisseur.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le cahier des charges du marché.

**À l'unanimité, le Conseil approuve le cahier des charges du marché de combustibles.**

## **9. CPAS – Modification budgétaire n°1**

L'urgence ayant été reconnue en début de séance, ce point peut être valablement délibéré.

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur Paterka pour qu'il présente ce point.

Monsieur Paterka indique que la modification budgétaire n°1 (MB1) prévoit l'achat de matériel informatique et l'ajustement du crédit pour le véhicule ILA avec financement par prélèvement.

Pour le reste, la MB1 respecte l'équilibre budgétaire, les services ordinaire et extraordinaire étant clôturés à 0,00 €.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver la modification budgétaire n°1 du CPAS.



**À l'unanimité, Monsieur Paterka ne prenant pas part au vote, le Conseil approuve la modification budgétaire n°1 du CPAS.**

**10. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2022**

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2022.

Monsieur Leblanc indique que le PV de la précédente séance ne figurait pas dans les pièces communiquées aux Conseillers. Cela est confirmé par d'autres Conseillers.

En conséquence de quoi, ce point est reporté à la prochaine séance.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20.41H.

Huis clos

Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 20.46H

\* \* \*

Pour le Conseil,

Le Secrétaire f.f.,

Le Bourgmestre,

François PAERMENTIER

Henri CHRISTOPHE